



Rupture cdd par l'employeur

Par **sophinette**, le **27/07/2011** à **06:42**

Bonjour,
Bonjour,

voici ma question: je suis actuellement embauchée en CDD afin de remplacer la personne titulaire du poste qui est en congé parental. Mon contrat s'achève le 15 Janvier, au retour de la salariée. Cependant, cette dernière a demandé à revenir plus tôt que prévu (en Novembre). Mon employeur peut-il alors rompre mon CDD pour réintégrer la salariée en CDI?

Merci pour vos réponses

Par **pat76**, le **28/07/2011** à **16:48**

Bonjour

Voici ce qu'a indiqué la Chambre Sociale de la Cour de Cassation dans un arrêt en date du 9 mars 2005: RJS 5/05, n° 487:

Le contrat de travail, conclu pour remplacer une salariée absente pour congé de maternité, poursuivi pendant le congé parental sollicité par cette dernière, a pour terme la fin de l'absence de la salariée.

Arrêt de la Chambre sociale de la Cour de Cassation en date du 16 novembre 2005: JCP S 2006, 1116, note F. Bousez:

Le contrat de travail conclu pour assurer le remplacement d'un salarié absent jusqu'à la date de reprise du travail par ce salarié a pour terme la fin de l'absence du salarié.

Donc, malheureusement pour vous, votre CDD se terminera dès que la salariée que vous remplacez reprendra son poste.

Bon courage. Cordialement

Par **sophinette**, le **28/07/2011** à **18:41**

Je vous remercie d'avoir pris le temps de me répondre.